



BEAUTE SELECTION NANTES

6 & 7 Mars 2022

**Bulletin d'inscription Concours à renvoyer à
l'attention de Mme Simon - UNEC 44 - 3 rue Vasco de Gama
44800 STHERBLAIN**

Les inscriptions devront impérativement parvenir avant le 12 février 2022

Un bulletin par candidat - A compléter en lettres majuscules obligatoirement

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :
.....

N° Téléphone (obligatoire) Fixe Portable (obligatoire) :

Email :

Date de Naissance* :

***(Si mineur autorisation parentale obligatoire- document joint à compléter)**

Artisan Salarié Apprenti* Scolaire/Lycéen* Autre (préciser) :

Je soussigné(e) M désire participer aux concours suivants :

Dimanche 6 mars 2022 (ouvert à tous y compris les apprentis(es), les jeunes de lycée et d'écoles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> L'Homme Rétro avant 1950 | <input type="checkbox"/> Modèle masculin |
| <input type="checkbox"/> Végétal concept | <input type="checkbox"/> Modèle féminin |
| <input type="checkbox"/> Mariée du futur en 2050 | <input type="checkbox"/> Modèle féminin |
| <input type="checkbox"/> Cabaret Transformiste | <input type="checkbox"/> Modèle masculin |

Lundi 7 mars 2022 UNIQUEMENT pour les apprentis(es), les jeunes de lycée et d'école)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Color & Cut fun & flashy | <input type="checkbox"/> Tête féminine <input type="checkbox"/> Tête masculine |
| <input type="checkbox"/> Epreuve sous cloche | <input type="checkbox"/> Tête « Noémie à commander exclusivement » |
| <input type="checkbox"/> Cabaret transformiste | <input type="checkbox"/> Modèle masculin |
| <input type="checkbox"/> Thème libre Chocolat | <input type="checkbox"/> Modèle féminin |

La participation financière en individuel est de :

- 20 € pour 1 épreuve –
- 30 € pour 2 épreuves –
- 40 € pour 3 épreuves et plus.

Je m'inscris à ① ② ③ ④ ⑤ ⑥ épreuve(s) en individuel (rayer les mentions inutiles)

Je verse un chèque d'un montant de à l'ordre de **UNEC Pays de la Loire**

Je renvoie la présente feuille, la feuille des conditions générales & la **convention de cession de droits à l'image** (les 3 signées) ainsi que l'**autorisation parentale si mineur(e)** à l'UNEC 44.

Je déclare avoir pris connaissances des règlements et conditions générales des concours et j'en accepte les modalités sans aucune réserve.

Fait à :le.....

Signature du candidat (Obligatoire)

Conditions générales

Les **5 Unions Nationales des Entreprises de Coiffure** (UNEC 44 - 49 - 53 - 72 - 85) et l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure Pays de la Loire organisent des concours dans le cadre du 9^{ème} salon de la Coiffure et de l'Esthétique Beauté Sélection Nantes.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de concurrents est limité à 40 par épreuve.

Les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée à l'UNEC 44.

Elles devront impérativement parvenir avant le 12 février 2022

Aucune réclamation ne sera admise, la décision du jury est sans appel. Toute personne perturbant le déroulement de la manifestation sera exclue.

Les participants et les modèles autorisent, pour l'organisateur, l'utilisation des photos prises lors des concours. Ils doivent signer la convention de cession de droit ci jointe. Les coiffeurs mineurs ne seront admis qu'avec une autorisation parentale.

Les modèles doivent être majeurs.

Le jury sera composé de jurés officiels, professionnels de la coiffure, représentant la **Région des Pays de la Loire**. Des commissaires seront présents sur le plateau durant les épreuves.

La note finale sera attribuée par l'ensemble des jurés. Cette évaluation se fera en direct, les candidats défilent ensuite sur le podium devant le public.

Individuel CLASSEMENT

| | | | |
|-------------------------|---------|---------|--------------------|
| GRAND PRIX : | Trophée | Diplôme | Médaille d'Or |
| 2 ^{ème} PRIX : | | Diplôme | Médaille d'Argent |
| 3 ^{ème} PRIX : | | Diplôme | Médaille de Bronze |
| 4 ^{ème} PRIX : | | Diplôme | |

A renvoyer signé avec l'inscription

A.....le.....

Signature du candidat précédé de la mention « lu et approuvé »

Entre les soussignés :

L'Union Nationale des Entreprises de Coiffure Pays de la Loire, Syndicat Professionnel constitué conformément aux dispositions du Livre IV Titre I du Code du Travail, SIRET n° 378 438 873 000 36 sis 3 rue Vasco de Gama – 44800 St Herblain, représentée par sa Présidente, Madame Magali Barantin

ET

M. / Mme / Mlle

Adresse :

Code Postal : / _____ / Localité : Tél. : / __ / __ / __ / __ / __ /

Né(e) le / __ / __ / _____ / à : Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Il est convenu ce qui suit :

M. / Mme / Mlle déclare céder à titre gracieux et donc abandonner à l'**UNEC Pays de la Loire**, les droits d'utilisation de son image relatif aux photos réalisées :

Le (date) / __ / __ / __ / __ / __ /

A (lieu)

Lors de (manifestation, formation, entraînement, etc. : préciser du Beauté Sélection 2022

Et reconnaît accepter l'utilisation et l'exploitation, sans contrepartie financière, de son image (la (ou les) photographie(s), film et ou enregistrement sonore) dans le cadre de la promotion de l'Unec PDL, notamment sur son site internet, réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn...), ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'Unec.

En conséquence de quoi, *M (nom et prénom)*..... renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'Unec PDL qui trouverait son origine dans l'exploitation de son image dans le cadre précité.

La diffusion de ces photos, les légendes et textes les accompagnants ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée du salarié.

Cette autorisation est valable 2 ans

Fait à

Le / __ / __ / __ / __ / __ /

A renvoyer signé avec l'inscription

Signature du candidat précédé de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale du concurrent (si jeune mineur) obligatoire

UNEC PAYS DE LA LOIRE
3 rue Vasco de Gama
44800 SAINT HERBLAIN

Je soussigné(e) : Mme/M.

Demeurant à :

CP : Ville :

Tél (Fixe **et** portable obligatoire) :

Agissant en qualité de père/mère (précisez)

Autorise mon fils, ma fille (nom et prénom)

A participer au concours de Beauté Sélection de Nantes les 6 & 7 mars 2022

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce jeune.

A le

Signature du (des) parent(s)

L'HOMME RÉTRO Avant 1950

Règlement de ce concours

Ouvert à tous le **dimanche 6 mars 2022**

Durée de l'épreuve

60 minutes + 5 mn pour la présentation

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur **un modèle masculin majeur avec ou sans barbe**

Le concurrent doit effectuer une coupe et un coiffage au « **Style Homme Rétro avant les années 1950** »

Les commissaires passeront sur l'aire de concours vérifier que les cheveux sont coiffés en arrière.

Le concurrent devra apporter une photo de son inspiration en fonction de l'année pour **en informer** le jury.

1 – Pour la chevelure, le concurrent doit effectuer un travail de coupe, de coiffage « **Style Rétro** »

2 – Si barbe et/ou moustache, elles devront être préparées avant, en harmonie avec « **Le Style Rétro** » de **l'année choisie**.

Les produits, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Tous les produits, les techniques, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire du concours).

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront principalement :

- La recherche des lignes rétro
- La créativité et l'harmonie générale

Barème de notation

150 points

Coupe/Coiffage & finitions

50 points

Respect du style rétro avant 1950

50 points

Harmonie Générale

50 points

***Pénalités pour non-présentation de la photo = moins 50 points**

VÉGÉTAL CONCEPT

Règlement de ce concours

Ouvert à tous le **dimanche 6 mars 2022**

Durée de l'épreuve

90 minutes habillage compris

Les concurrents doivent présenter l'épreuve sur **un modèle féminin majeur** une coiffure et un total look d'une **exceptionnelle créativité** (coiffure, tenue, maquillage, ornements) selon le thème choisi « **Végétal Concept** ».

Le modèle se présente sur l'aire de concours, la coiffure non commencée, modèle pré-habillé. Les commissaires passeront sur l'aire de concours vérifier que les cheveux sont coiffés en arrière.

La coiffure devra être en harmonie, tant dans sa créativité que dans sa couleur, en adéquation avec la nature (les couleurs flashies ne sont pas autorisées).

Pour l'habillement, nous attendons un total look avec des matières issues de la nature (bois, mousse, feuillage...). Les fleurs **séchées** sont autorisées, les fleurs **artificielles** en tissu, soie, plastique.... **sont interdites**. Tous les supports de structure devront être totalement recouverts.

Les modèles, les techniques, et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire du concours).

* les postiches et/ou extensions sont autorisés et la quantité n'est pas limitée, ils seront présentés à plat et non préparés ; les volumes importants sont privilégiés

* les ornements ne doivent pas couvrir plus **1/3 de la coiffure**.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury sont :

- La recherche du thème, « Végétal Concept »
- La créativité de la coiffure
- L'originalité de la tenue

Barème de notation

| | |
|--|--------------------------------|
| Créativité de la coiffure | 150 points 50 points |
| Créativité vestimentaire | 30 points |
| Créativité du maquillage | 20 points |
| Harmonie Générale (Couleur, maquillage, tenue vestimentaire du modèle) | 50 points |

CABARET TRANSFORMISTE

Règlement de ce concours

*Ouvert à tous le **dimanche 6 mars 2022**

*Ouvert **le lundi 7 mars 2022** aux apprentis, lycéens et aux jeunes des écoles

***Rayez votre choix**

Durée de l'épreuve

90 minutes + 5 mn pour l'habillage

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur un **modèle masculin majeur** une coiffure d'une exceptionnelle créativité (coiffure, tenue, maquillage) **en gommant les traits masculins** selon le thème choisi « **Cabaret Transformiste** ».

Le concurrent devra apposer une photo sur le miroir de son modèle homme avant transformation et la photo du résultat souhaité.

Le modèle se présente sur l'aire de concours, la coiffure non commencée.
Le modèle devra être maquillé au préalable.

Les modèles, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

- * Les perruques ne sont pas autorisées
- * Les postiches sont autorisés et illimités, **non préparés et présentés à plat.**
- * Les ornements ne doivent pas couvrir plus **d'1/4 de la coiffure au maximum**

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront :

- La recherche du thème
- La créativité
- L'originalité

Barème de notation

200 points

| | |
|------------------------------|-----------|
| Créativité de la coiffure | 40 points |
| Créativité vestimentaire | 40 points |
| Créativité du maquillage | 40 points |
| Qualité de la transformation | 80 points |

Un prix spécial maquillage sera noté par un jury esthétique

50 points

Pénalités pour non-présentation de la photo = moins 50 points

MARIÉE DU FUTUR EN 2050

Règlement de ce concours

Ouvert à tous le **dimanche 6 mars 2022**

Durée de l'épreuve

60 minutes habillage compris

Les concurrents devront exécuter l'épreuve sur **un modèle féminin majeur**.

Cette épreuve a pour thème « **Une Mariée du Futur en 2050** » qui doit interpeller le jury tant par la créativité de la coiffure que de la tenue vestimentaire.

Le modèle se présente sur l'aire de concours, la coiffure non commencée, modèle habillé.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les rajouts*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

- Les postiches et /ou rajouts* ne devront pas couvrir plus **de la moitié de la tête une fois la coiffure terminée**, ils seront présentés non préparés au début de l'épreuve sur le plan de travail.
- Un ornement peut être autorisé en harmonie avec la coiffure mais il ne devra pas couvrir plus **de la moitié de l'ensemble de la coiffure**.

Le montage technique de la chevelure est préparé à l'avance ou non, présenté avant l'épreuve sur rouleaux ou pinces **mais non coiffé**.

Les modèles, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront principalement :

- La qualité du travail
- La création et l'harmonie générale

Barème de notation

150 points

| | |
|---|-----------|
| Créativité de la coiffure | 70 points |
| Créativité du maquillage | 20 points |
| Créativité vestimentaire | 30 points |
| Harmonie générale (coiffure, maquillage et tenue vestimentaire) | 30 points |

EPREUVE SOUS CLOCHE

Règlement de ce concours

Ouvert le lundi 7 mars 2022 aux apprentis, lycéens et aux jeunes des écoles

Durée totale de l'épreuve

80 minutes

- 15 minutes pour l'analyse de la tête & prise de notes
- 60 minutes d'épreuve
- 5 minutes pour l'habillage du buste

Les concurrents devront exécuter l'épreuve sur une **tête malléable « Noémie »** Raphaël Perrier

***Un code promo vous sera fourni le 12 février 2022 pour l'achat de la tête.**

Cette épreuve a pour thème « **Une Épreuve Sous Cloche** »

La tête devra être colorée au préalable avec **un cuivré 7.44** et devra avoir **un maquillage sobre.**

Le concurrent devra reproduire la coupe et le coiffage de la tête proposée & **la partie invisible de la chevelure devra être coupée et créée selon votre inspiration.**

Le buste sera habillé sobrement avec du crépon noir.

Toutes les techniques de coiffage ainsi que les produits et les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

Postiches et rajouts interdits sur la partie invisible.

La tête malléable, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront principalement :

- Le respect de la tête proposée
- L'originalité de la création de la partie non visible
- La qualité du coiffage et des finitions

Barème de notation

150 points

| | |
|--|-----------|
| Respect de la coupe et du coiffage en accord avec la photo | 50 points |
| Originalité de la création | 50 points |
| Finitions de la coupe et du coiffage | 50 points |

Pénalités si tête non conforme « Noémie » et/ou non colorée = moins 50 points

COLOR & CUT FUN & FLASHY

Règlement de ce concours

Ouvert le **lundi 7 mars 2022** aux apprentis, lycéens et aux jeunes des écoles

Durée de l'épreuve 60 minutes + 5 mn pour l'habillage

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur **tête malléable** (féminine **ou** masculine)

Cette épreuve a pour thème couleur, coupe et coiffage « **Color & Cut fun & flashy** »

Les commissaires passeront sur l'aire de concours vérifier que la chevelure sera non préparée et coiffée à plat .

La chevelure devra être colorée avant l'épreuve en harmonie avec la coupe et le coiffage (plusieurs couleurs **flashy** sont obligatoires).

La coupe et le coiffage devront être **Fun**

Tout ornement est interdit.

Le buste devra être habillé au look **Fun & Flashy**

Les têtes malléables, les techniques et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent

Tous les produits, les techniques, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

Postiches et rajouts interdits.

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront principalement :

- Le respect d'une coupe et d'un coiffage Fun
- L'originalité des couleurs Flashy
- La qualité du coiffage et des finitions

Barème de notation (Tête féminine/masculine) 100 points

1 classement tête féminine et 1 classement tête masculine

Coupe coiffage & finition Fun 40 points

Originalité des couleurs Flashy 40 points

Harmonie générale
(couleur, maquillage, habillage du buste de la tête malléable) 20 points

THEME LIBRE « LE CHOCOLAT »

Règlement de ce concours

Ouvert le lundi 7 mars 2022 aux apprentis, lycéens et aux jeunes des écoles

Durée de l'épreuve

60 minutes + 5 mn pour l'habillage

Les concurrents doivent exécuter l'épreuve sur un **modèle féminin majeur**

Les concurrents doivent présenter sur un **modèle féminin majeur** une coiffure d'une exceptionnelle créativité (coiffure, tenue, maquillage) selon le thème choisi « **Le Chocolat** ».

Tous les thèmes autour du chocolat sont autorisés (chocolats, emballages, décors)

Le modèle se présente sur l'aire de concours, la coiffure non commencée.

Les commissaires passeront sur l'aire de concours vérifier que les cheveux sont coiffés en arrière et à plat.

Les modèles, les techniques, et les vêtements sont sous la responsabilité du concurrent.

Tous les produits, les techniques, les couleurs, les postiches*, les ornements*, les matériels sont autorisés (sous réserve d'être en mesure de fonctionner sur l'aire de concours).

* Les postiches ne doivent pas couvrir plus d'1/4 de la tête

* Les ornements ne doivent pas couvrir plus d'1/3 de la coiffure

Les critères d'évaluation pour les membres du jury seront :

- Le respect du thème
- La créativité
- L'originalité

Barème de notation

150 points

| | |
|--|-----------|
| Créativité de la coiffure | 60 points |
| Respect du thème | 20 points |
| Créativité vestimentaire | 40 points |
| Harmonie générale (couleur, maquillage, tenue vestimentaire du modèle) | 30 points |